

Le 5 juillet, à Lille  
M. Maitrot de la Motte parla

## de la franc-maçonnerie

Dans ses messages au peuple français, le Maître a maintenu, fois de suite, les engagements préalables de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une organisation secrète parmi les responsables de notre défense.

Il a été élu franc-maçonnerie membre du Comité national de la Défense, parce qu'il a, à sa toute jeunesse, fait de nombreux, parfois quelques, et qu'il a donné le poème de ce qui s'appelle la Défense nationale, et nécessaire pourtant, et qui en paralyse les efforts.

Les compagnies, ont donc besoin de connaître cet examen, particulièrement dangereux, d'apprendre que tout sera plané et ses ruses pour empêcher la victoire des révolutionnaires.

Organisée, par les amis du même de l'information, une séance de conférence aura lieu dans le Nord le 1er de Juillet au début de juillet.

Le 1er de Juillet, le 6 à Valenciennes, le 7 à Douai et le 8 Juillet à Arras, M. Maitrot de la Motte, conférencier des deux dernières, a été nommé à la tête de la Franc-maçonnerie, une action, ses principes, ses responsabilités.

L'Assemblée nationale, et nécessaire pourtant, et qui en paralyse les efforts.

Les compagnies, ont donc besoin de connaître cet examen, particulièrement dangereux, d'apprendre que tout sera plané et ses ruses pour empêcher la victoire des révolutionnaires.

Organisée, par les amis du même de l'information, une séance de conférence aura lieu dans le Nord le 1er de Juillet au début de juillet.

Le 1er de Juillet, le 6 à Valenciennes, le 7 à Douai et le 8 Juillet à Arras, M. Maitrot de la Motte, conférencier des deux dernières, a été nommé à la tête de la Franc-maçonnerie, une action,

ses principes, ses responsabilités.

L'Assemblée nationale, et nécessaire pourtant, et qui en paralyse les efforts.

Les compagnies, ont donc besoin de connaître cet examen, particulièrement dangereux, d'apprendre que tout sera plané et ses ruses pour empêcher la victoire des révolutionnaires.

Pour Lille : M. Maitrot de la Motte

Préfet du Nord, Centre d'information et de renseignement, rue des Postes, 39, et ses succursales, 56, rue Neuquemaine, Lille ; 78, rue de Lancer Boucicaut ; Pavillon des amis de Lille, Grand'Place, Lille.

## Jury des études musicales du Nord et de la France

Cette organisation, qui tient ses séances aux salles Solferino, à Lille, a procédé à la réunion suivante, agrée par le jury, le 25 Juillet, à Lille. Le jury se consacre à deux auditions de piano et à des œuvres de soliste : - ELEMENTAIRE - (2<sup>e</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Jeanne-Lucie Lemoine (Mme Lemoine) ; 2<sup>me</sup> dist. : Léonard Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Michèle Denonchaux (Mme Lemoine) ; 4<sup>me</sup> dist. : André Denonchaux, Renée Lervigot, Thérèse Lepes (Mme Ballouz).

PRIMAIRE - (1<sup>re</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Monique Gobert, Institutrice Jeanne-d'Arc de Roubaix, Marguerite-Marie Briec, Denise et Denise Dhuallat, Brigitte Vassart (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise-Marie Malagis, Renée Descauvilliers (Mme Ballouz).

SECONDAIRE - (1<sup>re</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Françoise Lervigot (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

UNIVERSITÉ - (1<sup>re</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Anne-Marie Biocq (Mme Ballouz).

SOLFÈGE PRÉPARATOIRE - 1<sup>re</sup> division, à l'unanimité : Geneviève Leveugle (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Monique Gobert (Institutrice Jeanne-d'Arc de Roubaix), Elizabeth Lervigot (Mme), Marie-Jeanne Denouet (Mme Lemoine) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

UNIVERSITÉ - (2<sup>me</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Françoise Lervigot (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

UNIVERSITÉ - (3<sup>me</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Françoise Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

UNIVERSITÉ - (4<sup>me</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Françoise Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

UNIVERSITÉ - (5<sup>me</sup> Division) : 1<sup>er</sup> dist. : Françoise Briec, Paul Deloix, Jean Parmentier (Mme Ballouz) ; 2<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 3<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz) ; 4<sup>me</sup> dist. : Françoise Briec (Mme Ballouz).

Les préférences de main-d'œuvre dans les entreprises commerciales

Le ministre de la Production industrielle et des communications fait savoir que celles des entreprises commerciales qui ont été établies ou qui viennent d'être établies dans le secteur de la production de main-d'œuvre sont invitées, dans leur intérêt, à faire connaitre au Bureau régional d'organisation du commerce, 25, rue de la Paix, à Lille.

L'effectif de leur personnel (chef d'établissement compris) à la date du 1er Juin 1942, ils distinguèrent d'une part, le personnel permanent, autre part, le personnel temporaire.

Les préférences effectuées dans chaque catégorie, avant le 1er Avril 1943 et depuis cette date :

2<sup>me</sup> Les départs survenus en dehors des préférences (hôpitaux, conges de maladie, etc...).

BREVET SUPÉRIEUR (3<sup>me</sup> partie) : Un incident mécanique a fait tomber une ligne dans l'importance de 1000 des candidats admis définitivement.

Nous le rétablissons :

Décret Maurice Etienne - Gérard Denoncourt Fernand-Julien.

## LILLE

## Retour de prisonniers

Vendredi à midi est arrivé à Lille un nouveau contingent de prisonniers libérés par la retraite. Il ont été les hôtes de la maison du prisonnier du Centre de libération.

## Deux wagons de vivres

sont arrivés de la Manche. Deux wagons de vivres venant du camp de Sainte-Marie-la-Vignotte (Manche), sont arrivés à Lille. Le campement 50 têtes de bétail, 6 moutons, 127 lapins, des poules, des oies, 150 kilos de beurre, des légumes, etc...

Le Secours national répartira ce chargement entre les restaurants populaires, les cantines et les cantines de la retraite.

M. Cognacq, vice-président du Secours national, qui se trouvait à Lille, à l'arrivée de ces wagons, a visité des cantines de la ville.

## TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 26 Juillet 1943

Présidence de M. Laborde

Il avait battu sa femme, Robert François, 82, rue du Fresnoy, à Lys-en-Isle, et, prévenu d'avoir porté des coups à sa femme. Par défaut,

Présidence de M. Brochut

Expatriation interdite - Pour avoir participé à l'expatriation en fraude d'une vache, Henri Parzy, de Taineville (82), est condamné à un mois de prison, 10.000 fr. d'amende et une amende de 500 fr. Le recours a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Fraude en douane - Georges Haupré, 268, rue Lamartine, à Tourcoing, est poursuivi pour avoir importé deux bâtons de tabac de contrebande. Un an de prison, 30.000 fr. d'amende et une amende de 500 fr. Le recours a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Fraude en douane - Georges Haupré, 268, rue Lamartine, à Tourcoing, est poursuivi pour avoir importé deux bâtons de tabac de contrebande. Un an de prison, 30.000 fr. d'amende et une amende de 500 fr. Le recours a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.

Appelé - Six mois de prison à Château-Cyrano, de Moma (82), qui a été déclaré irrecevable.